

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOEL (Trémouille) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Catherine BARRIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 31 mars 2023

20230406048DE

GEMAPI – AUZE SUMENE : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ET SOLLICITATION DES FINANCEURS POUR L'ETUDE D'INVENTAIRE, DE CARACTERISATION ET DE PRIORISATION DES ZONES HUMIDES

Il convient de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département du Cantal et l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale 2023 dans le cadre du CRTE Haut Cantal Dordogne pour l'étude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides sur le bassin versant Auze Sumène pour le compte de l'entente.

Le plan de financement pluriannuel prévisionnel est le suivant :

INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES DU BASSIN-VERSANT ET PRIORISATION DE RESTAURATION (AXE 6 et Action 6.1 du PPG AUZE SUMENE)

DEPENSES			Coût HT PPG	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Inventaire ZH (phase préparatoire, pré-inventaire cartographique, terrain et rendu) via prestataire extérieur			130 000,00 €	25 000,00 €	55 000,00 €	50 000,00 €
Animation Territoriale (concertation avec les élus locaux,...) - Mission CEN			12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
Assistance à maîtrise d'ouvrage - Mission CEN			6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
TOTAL HT			148 000,00 €	34 000,00 €	64 000,00 €	50 000,00 €
RECETTES	Dépenses éligibles	Taux	Montant Total	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025
Agence de l'Eau Adour Garonne	148 000,00 €	50%	74 000,00 €	17 000,00 €	32 000,00 €	25 000,00 €
CRTE --> DSIL	148 000,00 €	20%	29 600,00 €	6 800,00 €	12 800,00 €	10 000,00 €
Conseil Départemental 15 (plafond 10000€)	148 000,00 €	10%	14 800,00 €	3 400,00 €	6 400,00 €	5 000,00 €
EPCI Partenaires (reste à charge)	148 000,00 €	20%	29 600,00 €	6 800,00 €	12 800,00 €	10 000,00 €
<i>dont SAC</i>	6 512,00 €	22%	6 512,00 €	1 496,00 €	2 816,00 €	2 200,00 €
<i>dont CCPG</i>	5 032,00 €	17%	5 032,00 €	1 156,00 €	2 176,00 €	1 700,00 €
<i>dont CCPM</i>	9 176,00 €	31%	9 176,00 €	2 108,00 €	3 968,00 €	3 100,00 €
<i>dont CCPS</i>	8 880,00 €	30%	8 880,00 €	2 040,00 €	3 840,00 €	3 000,00 €
Total HT			148 000,00 €	34 000,00 €	64 000,00 €	52 200,00 €

Il est proposé :

- de valider le plan de financement pluriannuel prévisionnel ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour un montant prévisionnel global de 74 000€ (soit un taux de subvention à hauteur de 50%),
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ETAT via la DSIL 2023 pour un montant prévisionnel global de 29 600€ (soit un taux de subvention à hauteur 20%),
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Département du Cantal pour un montant prévisionnel global de 14 800€ (soit un taux de subvention à hauteur 10%) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 30 voix POUR :

- Valide le plan de financement pluriannuel prévisionnel de l'étude ;
- Prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2023 ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour un montant prévisionnel global de 74 000€ (soit un taux de subvention à hauteur de 50%),
- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'ETAT via la DSIL 2023 pour un montant prévisionnel global de 29 600€ (soit un taux de subvention à hauteur 20%),
- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département du Cantal pour un montant prévisionnel global de 14 800€ (soit un taux de subvention à hauteur 10%) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



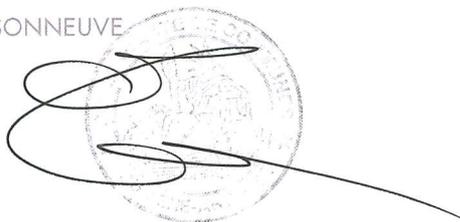
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **17 AVR. 2023**

Affichée ou notifiée le **17 AVR. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.